

ASSOCIATION SPORTIVE ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025



Le collège propose une Association sportive (AS) à laquelle peut adhérer votre enfant. Cette AS est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). L'encadrement est assuré par les enseignants d'EPS du collège. Les entraînements auront lieu le lundi soir ou le mercredi après-midi selon les activités sportives choisies et la catégorie d'âge de votre enfant. Des rencontres auront lieu avec d'autres établissements les mercredis après-midis. Lors des compétitions, votre enfant pourra être placé sous la responsabilité d'un professeur d'un autre établissement.

Toutes les activités se déroulent au gymnase Romain Rolland (à côté du collège), **sauf la Natation** (Espace Nautique du Val d'Orge : piscine de Sainte Geneviève des Bois). La Licence donne droit à **la pratique d'1 ou de plusieurs** activités (dans la mesure du possible).

Cette année le collège propose les activités suivantes :

Le LUNDI :

LUTTE de 17h à 19h00

Professeur : Mme Mathieu

HANDBALL de 17h à 19h00

Professeur : Mme Galland

Le JEUDI pour les élèves ayant pris l'option natation :

NATATION de 16h30 à 17h30 à l'Espace nautique du Val d'Orge

Professeur : Mme Bossu

Le MERCREDI :

BASKET BALL de 13h30 à 15h30

Professeur : Mr Le Cann

TENNIS DE TABLE de 13h30 à 15h00

Professeur : Mme Vinier

NATATION : 14h20 à 15h30 à l'Espace nautique du Val d'Orge (**Élèves nageurs obligatoirement**)

Professeur : Mme Bossu

ASSEMBLEE GENERALE de l'AS le Mercredi 25 Septembre 2024 à 13h15 en Salle Roseline Limonier au collège : vous êtes tous et toutes les bienvenus pour ce temps de réunion.

TARIFS pour l'année 2024-2025 : (entourer la case correspondante)

	Nouveau licencié	Enfants d'une même famille	Élève déjà licencié en 2023-2024	Boursier
Prix de la licence	35€	26€ à partir du 2 ^{ème} enfant	30€ (ou 20€ pour le 2 ^{ème} enfant)	10€
Prix du t-shirt de l'AS	5€	5€	5€	5€
TOTAL	35€ ou 40€	26€ ou 31€	30€ ou 35€	10€ ou 15€

Dossier à remplir et à rendre COMPLET dans une enveloppe à un enseignant d'EPS :

1 chèque à l'ordre de l'Association Sportive du Collège Jules Ferry (ou en espèces), l'autorisation complète (page 3) et la Charte de comportement signée (page 4).

MENTIONS

- **DROIT A L'IMAGE** : Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

« Lu et approuvé » OUI NON

- **RGPD** : Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des 12 données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame MarieCéline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUS.

« Lu et pris connaissance »

- **ASSURANCES** : Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

« Lu et pris connaissance »

INSCRIPTION A L'AS DU COLLÈGE JULES FERRY

2024/2025



Le collège propose une Association sportive (AS) à laquelle peut adhérer votre enfant.

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) Mr ou Mme autorise mon fils (ma fille)
..... En Classe de :

A participer à l'AS du Collège Jules Ferry de Sainte Geneviève des Bois.

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse : *Code Postal* :

Ville :

Adresse mail :@.....

N° de téléphone en cas d'urgence :

Mère : _ - - - - - - - - - -

Père : _ - - - - - - - - - -

ACTIVITÉ 1 : Compétition Loisir

ACTIVITÉ 2 : Compétition Loisir

J'autorise le professeur responsable à prendre toutes mesures utiles en cas d'accident, transport par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté où le médecin recueillera l'autorisation parentale d'intervention chirurgicale éventuelle et prendra la décision des soins appropriés ; et je m'engage à rembourser toute avance sur les éventuels frais médicaux concernant mon enfant.

« Lu et approuvé » Date : Signature parent(s) :

PROBLEMES DE SANTE :

Le certificat médical n'étant plus obligatoire, veuillez indiquer les problèmes de santé éventuels de votre enfant (asthme, diabète, scoliose, PAI...) :

.....
.....

Signature parent(s) :

CHARTE DE COMPORTEMENT :

Je, soussigné,, élève en classe de, et membre de l'AS du Collège Jules Ferry, m'engage à :

- adopter un comportement exemplaire à l'entraînement et aux compétitions ;
- participer régulièrement aux entraînements des activités que j'ai choisi de pratiquer ;
- avoir une attitude respectueuse en toutes circonstances et envers toutes les personnes ;
- respecter les consignes de sécurité et participer à l'installation du matériel et à son rangement ;
- rester humble et « bon joueur » en toutes circonstances.

En cas de manquement grave ou répété à une de ces règles, l'AS peut décider de l'exclusion de l'adhérent fautif, de façon temporaire ou définitive, sans remboursement des frais d'inscription.

Fait àle

« Lu et approuvé »

Signature de l'élève :

Signature de la famille :